

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS107

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 81, substituer aux mots :

« aux 1° à 4° de »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision inutile.